

Montréal, le 31 juillet 2015

CONFIDENTIEL

Monsieur Marcellin Hudon
Directeur du développement du parc de logements sociaux
Office municipal d'habitation de Montréal
415, rue St-Antoine Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H8

Objet : Vente éventuelle de terrain dans le projet Wanklyn

Monsieur Hudon,

À la suite de nos récentes discussions et en se basant sur les informations financières et autres renseignements que vous nous avez fournis à ce jour, nous sommes heureux de vous confirmer l'intérêt du Fonds immobilier de solidarité FTQ (« **Fonds immobilier** ») à considérer la vente d'une portion de terrain de plus ou moins 60 000 pi² à l'OMHM, terrain situé dans le projet Wanklyn. Le prix et les conditions de vente seront déterminés lorsque les instances municipales auront approuvé le zonage.

Cette lettre a pour but de préciser la structure et la forme de l'investissement selon lesquelles le Fonds immobilier serait en mesure de poursuivre l'étude du dossier et, le cas échéant, de le présenter à ses instances décisionnelles pour autorisation.

Vous comprendrez que cette lettre ne saurait être considérée à ce moment-ci comme un engagement de la part du Fonds immobilier de faire une proposition de vente ou de conclure une transaction. De plus, le Fonds immobilier se réserve le droit de modifier les termes et conditions proposés ci-après.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à vendre un terrain d'environ 60 000 pi² à l'OMHM afin d'y construire un bâtiment d'environ 6 étages avec sous-sol, d'approximativement 119 logements, qui se qualifierait au programme Accès Logis.

L'OMHM travaillera conjointement avec le Groupe de ressources techniques en immobilier communautaire (GRT) représenté par monsieur Robert Manningham, directeur général d'Atelier Habitation Montréal.

FRAIS JURIDIQUES

Les documents de clôture de la vente du terrain seraient préparés par les conseillers juridiques désignés par le Fonds immobilier et tous les frais juridiques ou autres à cet égard seraient payés par l'OMHM.

VÉRIFICATION DILIGENTE

Toute proposition de vente qui pourrait faire suite à la présente lettre sera conditionnelle à une vérification diligente satisfaisante pour le Fonds immobilier et à une approbation de ses instances décisionnelles.

EXCLUSIVITÉ ET NÉGOCIATION AVEC LES TIERS

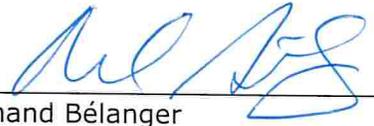
L'OMHM et ses représentants s'engagent à ne pas négocier la présente offre de vente avec nul autre que le Fonds immobilier. Le présent engagement est valable pour une durée de 6 mois à compter de l'acceptation des présentes ou cesse d'être en vigueur si le Fonds immobilier vous avise par écrit qu'il n'a plus l'intention de poursuivre son étude du dossier.

ACCEPTATION

Nous croyons que les éléments mentionnés aux présentes reflètent nos discussions. S'ils vous conviennent, veuillez nous retourner un exemplaire signé des présentes avant le 7 août à 17 heures, faute de quoi le Fonds immobilier cessera l'étude de votre dossier.

RD
CH
14

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Hudon, l'expression de nos sentiments distingués.


Normand Bélanger
Président-directeur général


Carole Handfield
Chargée de projet

Nous avons pris connaissance de cette lettre d'intérêt et déclarons en accepter les termes et conditions et consentons à ce que vous poursuiviez l'étude de ce dossier sur la base des paramètres qui y sont décrits.

Lue et acceptées à Montréal (Québec), le 13 août 2015

Office Municipal d'habitation de Montréal


Par : Philippe St-Jacques
Nom du signataire